

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321993-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 21 décembre 2023

Publié le 21 décembre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 18 DÉCEMBRE 2023  
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

**Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Valérie LETARD, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Marie CIETERS, Soraya FAHEM.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIET, Sylvie CLERC, Stéphane DIEUSAERT, Sylvie LABADENS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Frédérique SEELS, Philippe WAYMEL.

**OBJET** : Décision modificative de crédits n° 1 de l'exercice 2023 du budget principal - Versement au SDIS

Vu le rapport DFCG/2023/411

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

## **DECIDE à la majorité:**

- de verser par douzième la contribution en fonctionnement prévisionnelle 2024 au SDIS (sur la base de la contribution du BP 2023 de 98 500 000€) dans l'attente du vote du BP 2024, soit 11 mensualités de 8 200 000€ et une dernière de 8 300 000€ ;
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 53.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur Yannick CAREMELLE est pompier volontaire. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

65 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur VERFAILLIE.

Monsieur DELANNOY (porteur du pouvoir de Madame BRIDOUX), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 14 h 55.

Au moment du vote, 65 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	5
Absents sans procuration :	11
N'ont pas pris part au vote :	1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote :	70 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	18 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord !)
Total des suffrages exprimés :	52
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	46 (Groupe Union Pour le Nord – Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 18 décembre 2023**

OBJET : Décision modificative de crédits n° 1 de l'exercice 2023 du budget principal

La décision modificative n°1 (DM 1) du budget principal de l'exercice 2023 vise à valider un redéploiement technique sur l'exercice 2023, à informer le Conseil de l'utilisation des dépenses imprévues et à permettre de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du budget 2024 dès le 1er janvier, l'adoption du budget primitif (BP) 2024 étant inscrite à la séance plénière du 26 et 27 mars 2024.

1/ Un redéploiement technique entre chapitres budgétaires nécessaire pour ne pas bloquer l'exécution des politiques publiques jusqu'à la fin de l'année

Dans le cadre du contournement Nord Valenciennes - Section Ouest, la réalisation d'un pont rail nécessite un redéploiement de crédits de 12,4 M€ entre les chapitres 906 et 916, que ce soit pour des dépenses 2023 (7,5 M€) ou des dépenses déjà payées sur 2021 et 2022 (4,9 M€). Pour les exercices 2021 et 2022, cette ré-imputation nécessite l'inscription d'une recette de 4,9 M€ (annulation de mandat sur exercices antérieurs sur le chapitre 906) et l'inscription d'une dépense sur le chapitre 916 pour un même montant. Pour l'exercice 2023, un simple redéploiement entre chapitres permet cette modification d'imputation (7,5 M€).

Ainsi la DM 1 s'équilibre comme suit :

	<b>Recette</b>	<b>Dépense</b>
Fonctionnement	-	-
Investissement	4 902 800,00	4 902 800,00
Dont chapitre 906 (Équipements départementaux réseaux et infrastructure)	4 902 800,00	-7 456 160,00
Dont chapitre 916 (Équipements non départementaux réseaux et infrastructure)	-	12 358 960,00
<b>Total général</b>	<b>4 902 800,00</b>	<b>4 902 800,00</b>

2/ Utilisation des dépenses imprévues

Pour rappel, la procédure d'utilisation des dépenses imprévues nécessite un arrêté du Président qui doit être transmis au Préfet pour être exécutoire.

A la première séance qui suit le mandatement des dépenses financées par les dépenses imprévues, le Président en rend compte au Conseil, avec pièces justificatives à l'appui (annexe 2). Ces pièces demeurent annexées à la délibération.

Des dépenses complémentaires relatives au gardiennage des Maisons Nord Emploi (MNE) du Département et de l'ancien site désaffecté de l'ex-Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Douai à hauteur de 500 000 € sont apparues en cours d'année. Afin de faire face à ces besoins, un virement de crédits d'un montant de 500 000 € a été réalisé depuis le chapitre 952 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 935 « Action sociale ».

3/ Une décision modificative qui permet la continuité des services jusqu'au vote du budget primitif 2024 (BP 2024).

Le vote du BP 2024 après le 1er janvier 2024 implique de mettre à jour les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisations d'Engagement (AE).

En effet, l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales indique que, dans l'attente de cette adoption, les dépenses peuvent être exécutées à concurrence des Crédits de Paiement (CP) 2024 pour les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisations d'Engagement (AE), à concurrence de 100% des crédits 2023 pour les crédits de fonctionnement hors AE, et à concurrence des montants contractés pour l'annuité de la dette.

Il convient donc de mettre à jour les CP 2024 sur les AP et AE afin d'assurer la continuité du service public.

Les modifications d'AP et d'AE sont prévues et détaillées dans les annexes de la maquette budgétaire (annexe 1), ainsi que dans l'annexe 3 de cette délibération.

Enfin, certaines contributions sont identifiées dans la délibération de vote du budget primitif : Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Il convient donc de voter les contributions provisoires au bénéfice de ces établissements dans l'attente du vote du BP.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre de la décision modificative de crédits n°1 du budget principal de l'exercice 2023 ainsi présentés par chapitre et détaillés dans la maquette budgétaire jointe en annexe (annexe 1) :

	<b>Recette</b>	<b>Dépense</b>
Fonctionnement	-	-
Investissement	4 902 800,00	4 902 800,00
Dont chapitre 906 (Équipements départementaux réseaux et infrastructure)	4 902 800,00	-7 456 160,00
Dont chapitre 916 (Équipements non départementaux réseaux et infrastructure)	-	12 358 960,00
<b>Total général</b>	<b>4 902 800,00</b>	<b>4 902 800,00</b>

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2023 ainsi modifié ;
- d'approuver les modifications d'AP et d'AE telles que présentées en annexe 3 de cette délibération et en annexe de la maquette budgétaire (annexe 1) ;
- de créer les nouvelles AP et AE telles que présentées en annexe 3 de cette délibération et en annexe de la maquette budgétaire (annexe 1) ;
- de verser par douzième la contribution en fonctionnement prévisionnelle 2024 au SDIS (sur la base de la contribution du BP 2023 de 98 500 000€) dans l'attente du vote du BP 2024, soit 11 mensualités de 8 200 000€ et une dernière de 8 300 000€ ;

- de verser par douzième la contribution en fonctionnement prévisionnelle 2024 au CAUE (sur la base de la part prévisionnelle de TAM 2023 revenant au CAUE d'un montant de 731 000€) dans l'attente du vote du BP 2024, soit 11 mensualités de 61 000€ et une dernière de 60 000€ ;
- de prendre acte de l'utilisation des dépenses imprévues comme indiqué ci-dessus et dans l'annexe 2.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord